

ASSEMBLÉE NATIONALE



TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE - DEUXIÈME SESSION

Commission des institutions

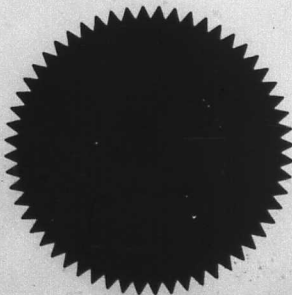
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de déposer le rapport de la Commission des institutions qui a siégé le 15 juin 1992 afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi 34 - "Loi modifiant la Loi concernant un jugement rendu par la Cour suprême du Canada le 13 décembre 1979 sur la langue de la législation et de la justice au Québec".

Le projet de loi a été adopté.

Le président de la Commission,

Claude Dauphin
Député de Marquette



ASSEMBLÉE NATIONALE

TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE - DEUXIÈME SESSION

Commission des institutions

PROCÈS-VERBAL

Séance du 15 juin 1992

Procéder à l'étude détaillée du projet de loi 34 - "Loi modifiant la Loi concernant un jugement rendu par la Cour suprême du Canada le 13 décembre 1979 sur la langue de la législation et de la justice au Québec"

PROCÈS-VERBAL

Commission des institutions

Séance du lundi 15 juin 1992

Mandat: Procéder à l'étude détaillée du projet de loi 34 - "Loi modifiant la Loi concernant un jugement rendu par la Cour suprême du Canada le 13 décembre 1979 sur la langue de la législation et de la justice au Québec". (Ordre de l'Assemblée, 5 juin 1992)

Membres présents:

- M. Benoit (Orford)
- Mme Caron (Terrebonne)
- M. Fradet (Vimont)
- M. Gauvin (Montmagny-L'Islet), président de séance
- Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), porte-parole de l'Opposition officielle en matière de justice
- M. Kehoe (Chapleau)
- M. LaFrance (Iberville)
- M. LeSage (Hull)
- M. Rémillard (Jean-Talon), ministre de la Justice

La Commission se réunit à 21 h 20 sous la présidence de M. Gauvin (Montmagny-L'Islet), président de séance.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le président donne lecture du mandat de la Commission.

Le secrétaire annonce qu'il n'y a pas de remplacement.

DÉCLARATIONS D'OUVERTURE

M. Rémillard (Jean-Talon), ministre de la Justice, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), porte-parole de l'Opposition officielle en matière de justice, et Mme Caron (Terrebonne) font chacun une déclaration d'ouverture.

Une discussion d'ordre général s'engage sur la portée du projet de loi.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1: Après débat, l'article 1 est adopté à la majorité des voix.

Article 2: Après débat, l'article 2 est adopté.

Article 3: Un débat s'engage.

M. Lafrance (Iberville) remplace le président.

Après débat, l'article 3 est adopté à la majorité des voix.

Article 4: L'article 4 est adopté.

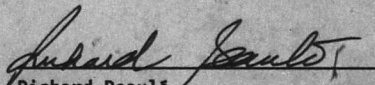
TITRE DU PROJET DE LOI: Après débat, le titre du projet de loi est adopté.

LE PROJET DE LOI 34 - "Loi modifiant la Loi concernant un jugement rendu par la Cour suprême du Canada le 13 décembre 1979 sur la langue de la législation et de la justice au Québec" est adopté à la majorité des voix.


M. Gauvin (Montmagny-L'Islet) reprend ses fonctions à la présidence.

À 22 h 28, la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants avant d'entreprendre un autre mandat que lui a confié l'Assemblée.

Le secrétaire suppléant de la
Commission,


Richard Beaulé

Le président de la Commission,


Claude Dauphin

RB/ab

Québec, le 15 juin 1992